



L'immatriculation aux services consulaire marocaine

Par **desmak**, le **05/04/2022** à **15:47**

Bonjour, s'il vous plait j'ai une question si vous avez la réponse merci .
je suis de nationalité marocaine, je suis homosexuel , en situation irrégulière . je souhaite demander l'immatriculation au consulat pour bénéficier des prestations consulaire .
(renouvellement carte identité marocaine + passeport) qui y arriverons à l'expiration dans quelques mois .entre temps je vais bientôt conclure un pacs et demander un titre de séjour après l'immatriculation .du coup comme l'homosexualité est condamnable au maroc , est ce que je risque un entretiens au moment de l'immatriculation au consulat ? car au niveau du dossier de l'immatriculation ya une fiche à remplir ou ya des questions par rapport à comment je vais me régulariser ! ce qui est compliqué à raconter !!! merci pour votre collaboration

Par **youris**, le **05/04/2022** à **20:05**

bonjour,

légavox est un site juridique essentiellement de droit français, nous ne pouvons pas vous répondre sur la réaction de votre consulat à votre demande puisque vous êtes de nationalité marocaine en situation irrégulière sur le sol français.

salutations

Par **desmak**, le **06/04/2022** à **09:29**

Bonjour youris

Merci beaucoup pour votre réponse

bien cordialement